



CREPIM 2022

Le QQQQCP du Règlement R 118 appliqué aux Bus.

BUS



Cette formation peut être dispensée en présentiel ou à distance

Objectifs :

Cette formation vise à mieux comprendre :

- Le processus d'obtention du marque E2
- Le processus de test lié au règlement,
- L'articulation des essais,
- Les éléments critiques des tests mis en œuvre.

Niveau prérequis : Pas de pré requis.

Durée : 4 heures (9h – 13h)

Taux de réussite : 100%

Note de satisfaction : 8,75/10

Moyens pédagogiques :

Formation dispensée par du personnel qualifié,
Support de présentation commenté
Séance de questions réponses
Sur site, visite du laboratoire et/ou démonstration d'essais.

Éléments remis :

Dossier complet comprenant :

- Le support de présentation projeté,
- Une auto-évaluation à l'entrée
- Une évaluation des acquis (questionnaire),
- Une auto-évaluation à l'issue de la formation,
- Une attestation de formation avec mise en avant des points forts et points d'amélioration,
- Questionnaire de satisfaction.

Matériel nécessaire :

En présentiel :

Matériel prise de note (Stylo, papier)
Masque COVID,

En distanciel :

Ordinateur avec connexion internet
Micro pour échanger avec le formateur.

Plan d'accès au laboratoire disponible sur
www.crepim.fr

Laboratoire accessible de 8h30 à 17h30

Programme

- Présentation des différentes classes d'exploitations des véhicules concernés - segment M3 classes II et III,
- Comprendre la méthodologie d'évaluation du risque incendie,
- Rappel des grands principes de la réaction et résistance au feu,
- Les essais applicables en fonctions de l'utilisation des composants,
- Analyses techniques des essais mis en jeu, des paramètres mesurés et des critères de qualification.

450 € HT par participant

Modalités et délais d'accès

Le CREPIM publie chaque début d'année un catalogue des stages inter-entreprises proposés par thématique.

L'inscription se fait soit en ligne (<http://crepim.fr/test-feu-formation/presentation>) soit par envoi du bulletin d'inscription à l'adresse contact@crepim.fr en précisant la session souhaitée.

Suite à votre inscription, vous bénéficiez du délai de rétractation légal de 10 jours. Un devis peut vous être remis sur demande.

Votre inscription est définitive à réception de votre bon de commande ou de votre convention de formation au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la session de formation souhaitée.

Cas particulier du CPF : l'ensemble des délais de traitement de dossier sont fixés par la plateforme MonCompteFormation. Les dates de nos formations étant déjà définies, nous sommes à votre disposition pour établir une convention de formation dans les meilleurs délais.

Pour les formations en distanciel, vous recevrez un lien de connexion au plus tard 72h avant la formation.

Pour une information complète, consultez nos CGV détaillés dans notre catalogue de stages inter-entreprise (disponible sur demande à contact@crepim.fr ou dans l'onglet formation sur notre site).

Handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à se signaler lors de l'inscription pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation. Merci de prendre contact avec M. Franck POUTCH franck.poutch@crepim.fr, 03 21 61 64 00 afin d'étudier l'adaptation que nous pourrions mettre en place.

Les stages interentreprises du CREPIM sont conçus pour répondre à la thématique et aux objectifs détaillés dans la fiche pédagogique. Le CREPIM n'est ainsi pas responsable de l'analyse du besoin des bénéficiaires mais nous recueillons vos attentes en début de session afin d'adapter l'exécution de la formation.